

**Conseil économique et social**Distr. générale
19 janvier 2016Français
Original: anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité du développement social**Quatrième session**

Bangkok, 28-30 mars 2016

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre des objectifs de développement durable en
Asie et dans le Pacifique: examen des questions et problèmes
de développement social en rapport avec les objectifs de
développement durable****Défis dans la mise en œuvre de la dimension sociale du
Programme de développement durable à l'horizon 2030
et des objectifs de développement durable****Note du secrétariat***Résumé*

En septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit d'une stratégie globale visant à engager le monde sur une voie plus durable et marquée par la résilience, mettant l'accent sur l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats. Parmi ses principales priorités figurent la réduction des inégalités et la promotion de l'égalité des sexes, l'accent étant mis sur les plus défavorisés.

La région Asie-Pacifique fait face à plusieurs grandes tendances sociales et démographiques, examinées en détail par le Programme 2030. La région est ainsi confrontée à des inégalités croissantes malgré la réduction de la pauvreté de revenu, à des inégalités persistantes entre les sexes, ainsi qu'à des tendances démographiques telles que le vieillissement de la population et les migrations internationales, qui appellent une réponse adaptée. La protection sociale, une des thématiques centrales du Programme 2030, est encore relativement limitée dans de nombreux pays de la région.

Le présent document propose une analyse des tendances sociales et démographiques actuelles dans la région Asie-Pacifique et de la manière d'y répondre dans le cadre du Programme 2030. Il attire également l'attention sur les principales mesures à prendre du point de vue de la dimension sociale pour parvenir à un développement durable de manière équilibrée et intégrée. Le Comité du développement social est invité à examiner les questions et recommandations présentées dans le présent document et à fournir des orientations au secrétariat quant à ses activités futures dans le domaine du développement social.

* E/ESCAP/CSD(4)/L.1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Le développement social dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.....	3
A. Le développement social dans les objectifs de développement durable.....	3
III. Principales tendances et défis en matière de développement social en Asie et dans le Pacifique.....	6
A. Inégalités persistantes ou croissantes.....	6
B. Faire face aux conséquences de la dynamique des populations dans la région et aux difficultés connexes.....	12
C. Remédier aux inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, et les filles et les garçons.....	17
D. Principales tendances relatives à l'intégration des groupes vulnérables dans la société.....	19
IV. Adopter une approche intégrée du développement durable tout en mettant l'accent sur la dimension sociale.....	21
A. Intégration équilibrée.....	22
B. Parvenir à une durabilité sociale.....	22
C. Politiques sociales efficaces.....	22
D. Lutter contre les inégalités.....	23
E. Approche pangouvernementale globale.....	23
F. Défis fondamentaux pour la réalisation des objectifs de développement durable.....	24
V. Conclusions.....	25

I. Introduction

1. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont constitué une étape décisive pour les actions de développement menées à l'échelon mondial et national et ont transformé le modèle du développement en portant l'attention des acteurs sur certains domaines d'action essentiels.

2. En 2015, année marquant l'échéance du délai convenu pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la région Asie-Pacifique avait accompli d'importants progrès dans la réalisation de la plupart des objectifs. Elle a obtenu des résultats particulièrement satisfaisants en matière de réduction de la pauvreté de revenu et d'actions en faveur de l'éducation primaire pour tous et de la parité des sexes dans l'enseignement primaire. Il reste cependant encore beaucoup à faire pour parvenir à une égalité des sexes généralisée et réduire la malnutrition et la mortalité maternelle, ainsi que garantir l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative. Les réductions marquées de la pauvreté de revenu ne se sont pas toujours traduites par une amélioration de l'état de santé des populations, une réduction de la malnutrition ou une plus grande égalité entre les sexes. Dans plusieurs cas, les inégalités de revenus, de même que les inégalités de résultats et des chances, se sont accrues dans la région Asie-Pacifique.

3. Lors des débats qui ont précédé la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012, les États membres ont préconisé l'élaboration d'un cadre de développement global qui tienne compte des domaines les plus préoccupants du développement économique, social et environnemental, d'une manière équilibrée et intégrée. En septembre 2015, les États membres ont adopté un nouveau programme de développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, stratégie globale visant à parvenir à une intégration équilibrée des dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable et à engager le monde sur une voie plus durable et marquée par la résilience, en mettant l'accent sur l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats¹.

4. À l'heure où le monde s'engage dans ce nouveau programme de développement complet et ambitieux, il est opportun d'examiner les principales tendances du développement social dans le contexte du Programme 2030 et de définir les domaines clés qui permettront d'appuyer sa mise en œuvre.

II. Le développement social dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

5. En passant des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable adoptés dans le cadre du Programme 2030, les gouvernements de l'ensemble de la région Asie-Pacifique se sont engagés à adopter une approche plus globale en vue de s'attaquer aux inégalités, y compris entre les sexes. L'inclusion est au cœur du Programme 2030, qui emploie l'expression « pour tous » dans presque chacun des objectifs qu'il définit. De manière collective, les pays ont renforcé leur orientation commune en faveur du développement, qu'il s'agisse d'améliorer leurs capacités et leurs résultats dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'emploi, ou de s'intéresser aux questions de ressources, de pouvoir de prise de décision et de droits de l'homme, en vue de s'attaquer aux causes structurelles des inégalités².

6. En complément de l'objectif 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », les gouvernements de la région ont reconnu que la lutte contre les inégalités en général et l'égalité des sexes en particulier constituent un problème transversal et, à ce titre, un préalable à la réalisation des autres objectifs.

A. Le développement social dans les objectifs de développement durable

7. Les objectifs de développement durable visent à intégrer les principales dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable; il existe donc de nombreuses synergies entre plusieurs objectifs, certaines cibles connexes contribuant simultanément à différents objectifs. Les objectifs et les cibles forment un cadre cohérent et interdépendant dans lequel la réalisation d'un objectif dépend de plusieurs autres. Bien que tous les objectifs touchent au développement social d'une

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Nations Unies, Résumé du Président de la 53^e session de la Commission du développement social, table ronde sur le thème: « Questions nouvelles: contributions du développement social en vue du passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable », 6 février 2015 (New York, 2015). Disponible à l'adresse: www.un.org/esa/socdev/documents/2015/chairsummary-emerging.pdf.

manière ou d'une autre, les objectifs suivants présentent une dimension sociale particulièrement importante:

a) L'objectif 1, « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde », appelle à éradiquer la pauvreté absolue et à réduire la pauvreté sous toutes ses formes pour tous les hommes, femmes et enfants et souligne que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, doivent avoir les mêmes droits aux ressources économiques et avoir accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance (cible 1.4).

b) L'objectif 3, « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge », définit des cibles précises en matière de réduction de la mortalité maternelle, des maladies transmissibles et non transmissibles, de l'abus de substances psychoactives, ainsi que du nombre de décès dus à des accidents de la route. Cet objectif appelle également à assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative (cible 3.7), à mettre en place une couverture sanitaire universelle donnant accès à des services de santé essentiels de qualité (cible 3.8). Il insiste sur la nécessité de s'adresser « à tous, à tout âge ».

c) L'objectif 4, « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », plaide pour une éducation gratuite et équitable de qualité pour tous les garçons et toutes les filles, un accès équitable à l'enseignement tertiaire et à la formation professionnelle, ainsi qu'un accroissement du nombre d'enseignants qualifiés. Il insiste sur le rôle de l'éducation dans la transformation des modes de vie et des comportements en appelant à offrir une éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, et de la citoyenneté mondiale (cible 4.7) et à construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou à adapter les établissements existants à cette fin (moyen de mise en œuvre 4.a). Favoriser les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie revêt une importance particulière pour les personnes âgées.

d) L'objectif 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », vise à mettre fin à toutes les formes de discrimination, de pratiques culturelles préjudiciables et de violence à l'égard des femmes (y compris la traite d'êtres humains) et à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité. Il vise également à assurer l'accès de tous aux services de santé procréative, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et au Programme d'action de Beijing et aux documents finals des conférences d'examen qui ont suivi (cible 5.6). Le moyen de mise en œuvre 5.a encourage les réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques et le 5.b plaide pour le renforcement de l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

e) L'objectif 8, « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous », comporte des cibles économiques, tels que le maintien d'un certain taux de croissance économique par habitant et l'accroissement de la productivité, tout en soulignant la nécessité d'assurer l'égalité de tous sur le marché du travail en appelant au plein emploi productif et à garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes

handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale (cible 8.5) et en favorisant la sécurité sur le lieu de travail et la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes (cible 8.8).

f) L'objectif 10, « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre », vise à assurer une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres (cible 10.1), autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre (cible 10.2), et assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats. La protection sociale est considérée comme une politique permettant de parvenir à une plus grande égalité (cible 10.4). En outre, cet objectif vise à faciliter la migration et la mobilité des personnes de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées (cible 10.7). La réduction des coûts de transaction des envois de fonds est citée comme moyen de mise en œuvre de cet objectif (10.c).

g) L'objectif 11 est intitulé « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »; bien que la plupart des cibles de cet objectif portent sur les questions de transport et d'environnement, la cible 11.7 s'attache plus particulièrement à assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et publics, mettant ainsi en avant l'importance de l'intégration sociale.

h) L'objectif 16, « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », vise à créer les conditions propices à l'établissement de sociétés inclusives. Il veut également éliminer la violence sous toutes ses formes (cible 16.1) et favoriser la transparence, éliminer la corruption et mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants (cible 16.2.).

i) L'objectif 17, est intitulé « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser »; tandis que le Programme 2030 propose des moyens de mise en œuvre spécifiques pour chaque objectif, l'objectif 17 traite des moyens de mise en œuvre du Programme 2030 dans son ensemble. Les cibles 17.13 à 17.15 soulignent la nécessité d'une cohérence des politiques et des structures institutionnelles, ce qui exige une intégration des trois dimensions du développement durable. Les cibles 17.1 à 17.5 définissent les mécanismes de financement du Programme et s'appuient sur l'importance qu'accorde le Programme à l'établissement de cadres de politique générale solides et de mécanismes de financement innovants, qui sont parfois définis plus précisément dans certains objectifs, comme dans le moyen de mise en œuvre 3.c, qui porte sur le financement de la santé. Les cibles 17.6 à 17.8 s'attachent à l'utilisation des technologies et leur accès en général en tant que moyen de mise en œuvre du Programme, tandis que le 5.b en fait plus spécifiquement un moyen de mise en œuvre de l'autonomisation des femmes.

III. Principales tendances et défis en matière de développement social en Asie et dans le Pacifique

8. Alors que les pays s'apprêtent à prendre des mesures pour atteindre les objectifs de développement durable et réaliser le Programme 2030, il leur faut reprendre le travail laissé inachevé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que relever les autres défis essentiels liés à la persistance et à l'accroissement des inégalités, y compris l'inégalité entre les sexes, les mutations démographiques et les modes de vies non durables. Certains de ces défis sont exposés ci-après aux fins d'examen par le Comité du développement durable.

A. Inégalités persistantes ou croissantes

9. Au cours des deux décennies précédentes, la région a connu une croissance économique soutenue, qui a permis d'accroître les niveaux de vie et de sortir des centaines de millions de personnes de la pauvreté. Des inégalités perdurent toutefois dans les pays et d'un pays à l'autre. Malgré certaines améliorations, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, ainsi que les pays les moins avancés, ont pris du retard sur le plan du développement social. Des inégalités de revenu subsistent dans de nombreux pays, malgré une réduction de la pauvreté, et se sont même creusées dans certains cas. Les inégalités en Asie et dans le Pacifique compromettent toute avancée dans l'élimination de la pauvreté et constituent un obstacle majeur au respect des promesses du Programme 2030. Ces inégalités sont multidimensionnelles et liées aux revenus et à l'accès à des chances égales; elles sont également déterminées, de manière horizontale, par le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le handicap et le statut de migrant.

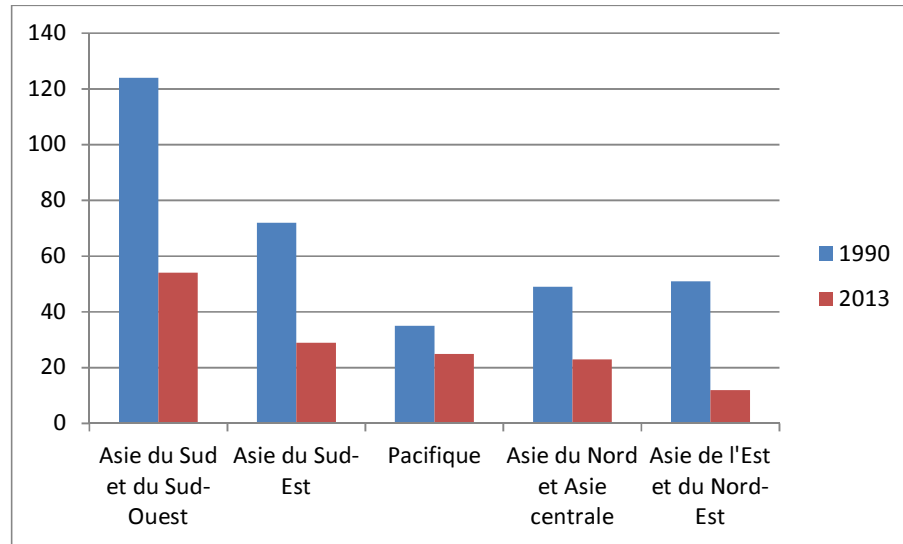
1. Pauvreté

10. Bien que toutes les sous-régions aient accompli d'importants progrès dans la réduction de la pauvreté, une part importante des populations de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest en est toujours victime. Ainsi, 43 pour cent de la population du Bangladesh en 2010 et 30,3 pour cent de celle de la République démocratique populaire lao en 2012 vivaient avec moins de 1,25 dollar par jour. En outre, les réductions de la pauvreté de revenu ne se traduisent pas toujours par des réductions correspondantes de la malnutrition et de la mortalité infantile. Dans plusieurs pays de la région, environ un quart de la population était sous-alimenté en 2012³. De la même manière, malgré des réductions générales dans l'ensemble de la région, la mortalité infantile est presque deux fois plus élevée en Asie du Sud et du Sud-Ouest qu'en Asie du Sud-Est (figure 1). Dans certains pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ainsi que dans les pays les moins avancés, les taux de pauvreté extrême sont particulièrement élevés, un fort pourcentage de la population étant exposé à la pauvreté sous ses multiples aspects⁴.

³ Nations Unies, Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement. Disponible à l'adresse: <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx> (consulté le 6 juillet 2015).

⁴ Sabina Alkire et. al., *Brief methodological note and results, Multidimensional Poverty Index* – Hiver 2014/2015 (Oxford, Université d'Oxford, 2015).

Figure 1
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes) par sous-région, en 1990 et en 2013



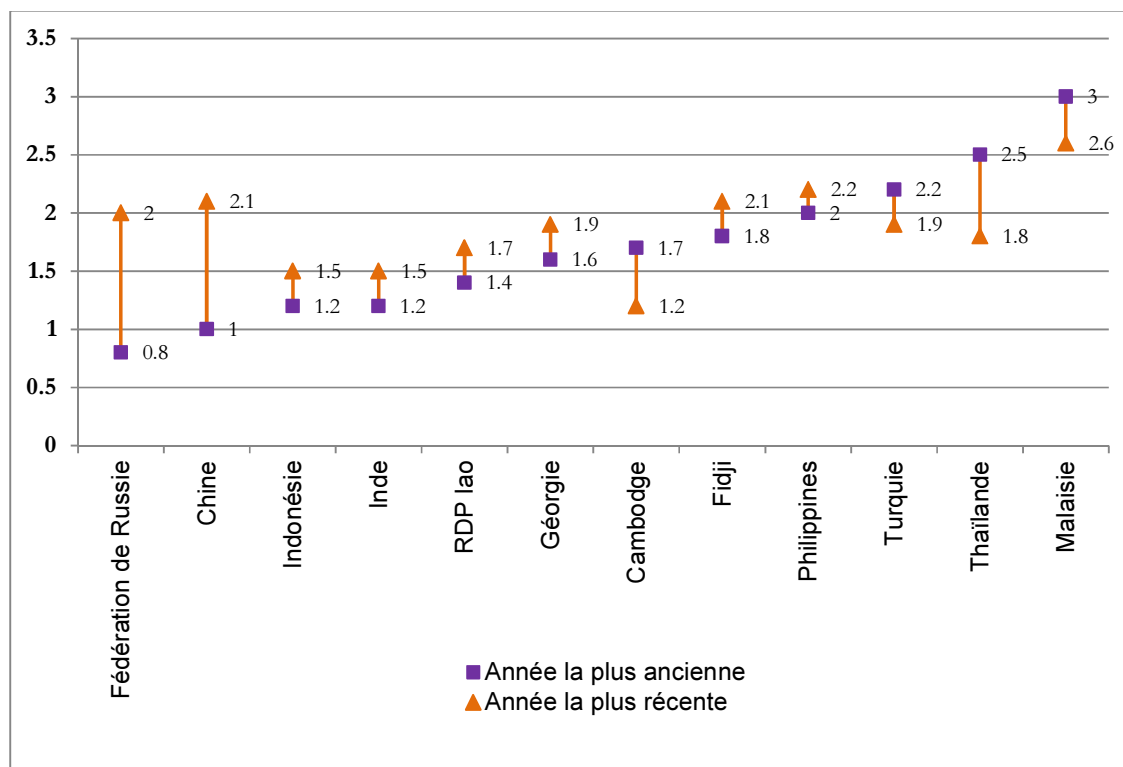
Source: Calculs de la CESAP fondés sur la base de données statistiques en ligne de la CESAP. Disponible à l'adresse: <http://www.unescap.org/stat/data/statdb/DataExplorer.aspx> (consultée le 15 janvier 2016).

2. Inégalité croissante des revenus

11. En dépit de la réduction de la pauvreté, les dernières décennies ont également été marquées par un creusement des inégalités entre riches et pauvres. Au cours des vingt dernières années, l'indice de Palma – le rapport entre la part du revenu national des 10 pour cent les plus riches et celle des 40 pour cent les plus pauvres de la population d'un pays – est passé de 1,0 à 2,1 en Chine et de 0,8 à 2,0 en Fédération de Russie. Même dans les pays où les inégalités sont à la baisse, l'indice reste élevé. Dans de nombreux pays, les 10 pour cent les plus riches gagnent près du double des 40 pour cent les plus pauvres (figure 2).

12. Dans certains pays, l'augmentation des inégalités est due, entre autres, à une transformation économique assortie de réductions de la protection sociale. Dans d'autres pays, elle est liée aux politiques de croissance économique qui n'ont pas été accompagnées des politiques sociales nécessaires. Les pays où les inégalités se sont réduites, tels que la Thaïlande, ont accompli d'importants progrès dans le renforcement de la protection sociale, en favorisant notamment une couverture sanitaire universelle. Il reste cependant beaucoup à faire encore pour œuvrer en faveur de sociétés plus égalitaires dans la région.

Figure 2
Indice de Palma: rapport entre la part du revenu national des 10 pour cent les plus riches et celle des 40 pour cent les plus pauvres de la population du pays



Source: Calculs de la CESAP fondés sur la base de données des indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse: <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators> (consultée le 10 décembre 2015).

13. De nombreux groupes sociaux marginalisés, ainsi que les femmes, sont confrontés à des inégalités des chances, c'est-à-dire de plus faibles possibilités de disposer de moyens de subsistance, de les améliorer et de mener une vie enrichissante, en ayant accès aux soins de santé, à l'eau, aux services d'assainissement et à l'éducation. L'accès aux soins de santé est une préoccupation particulièrement importante dans la plupart des pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, ainsi que dans la majorité des pays les moins avancés de la région.

3. Santé

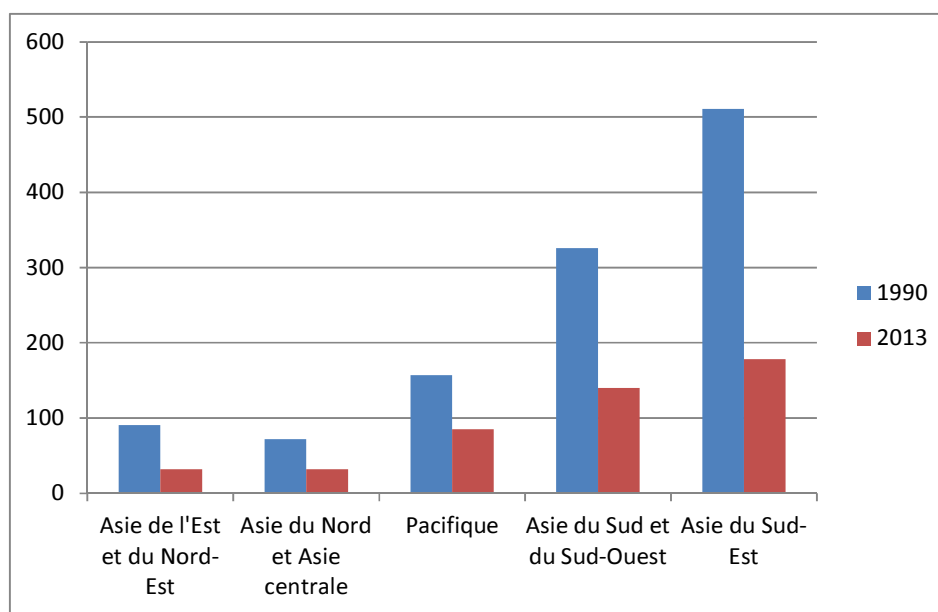
14. La santé est un facteur déterminant du bien-être et environ 80 pour cent de la population de l'Asie et du Pacifique ont un accès limité à des soins de santé abordables, particulièrement dans les pays les moins avancés. Dans certains pays de la région, les dépenses de santé restant à la charge du patient figurent parmi les plus élevées au monde. Or ces dépenses restreignent l'accès des populations aux soins de santé et réduisent leur capacité de subvenir à d'autres besoins fondamentaux, particulièrement pour les personnes pauvres⁵. Bien que des avancées aient été réalisées en matière d'accès aux services de santé procréative, elles sont principalement dues à un meilleur accès des groupes aux revenus les plus élevés. Dans l'ensemble,

⁵ Étude 2013 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (publication des Nations Unies, numéro de vente E.13.II.F.2).

l'accès à des accouchements assistés par du personnel qualifié est largement déterminé par le niveau de revenu. Bien que la disponibilité de personnel qualifié dans les services d'accouchement se soit accrue dans de nombreux pays, le coût de ces services continue d'en limiter l'accès. En outre, dans de nombreux pays, les quintiles de revenu inférieurs en particulier n'ont pas suffisamment conscience de la nécessité de disposer d'une assistance qualifiée à la naissance⁶.

15. Du fait de l'accès limité à un accouchement assisté par du personnel qualifié, ainsi que d'autres facteurs, la mortalité maternelle reste élevée en Asie du Sud et du Sud-Ouest, tandis que les résultats sont mitigés en Asie du Sud-Est (figure 3). Dans l'ensemble, les pays les moins avancés sont en retard mais certains autres pays affichent également une mortalité maternelle élevée. Ainsi, en 2013, la mortalité maternelle était de 400 pour 100 000 naissances vivantes en Afghanistan, de 220 en République démocratique populaire lao et de 200 au Myanmar. En Inde et en Indonésie, la même année, la mortalité maternelle était la même qu'au Népal, à savoir 190 pour 100 000.

Figure 3
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) dans les sous-régions de l'Asie et du Pacifique, en 1990 et 2013



Source: Calculs de la CESAP fondés sur la base de données statistiques en ligne de la CESAP, disponible à l'adresse: <http://www.unescap.org/stat/data/statdb/DataExplorer.aspx> (consultée le 15 janvier 2016).

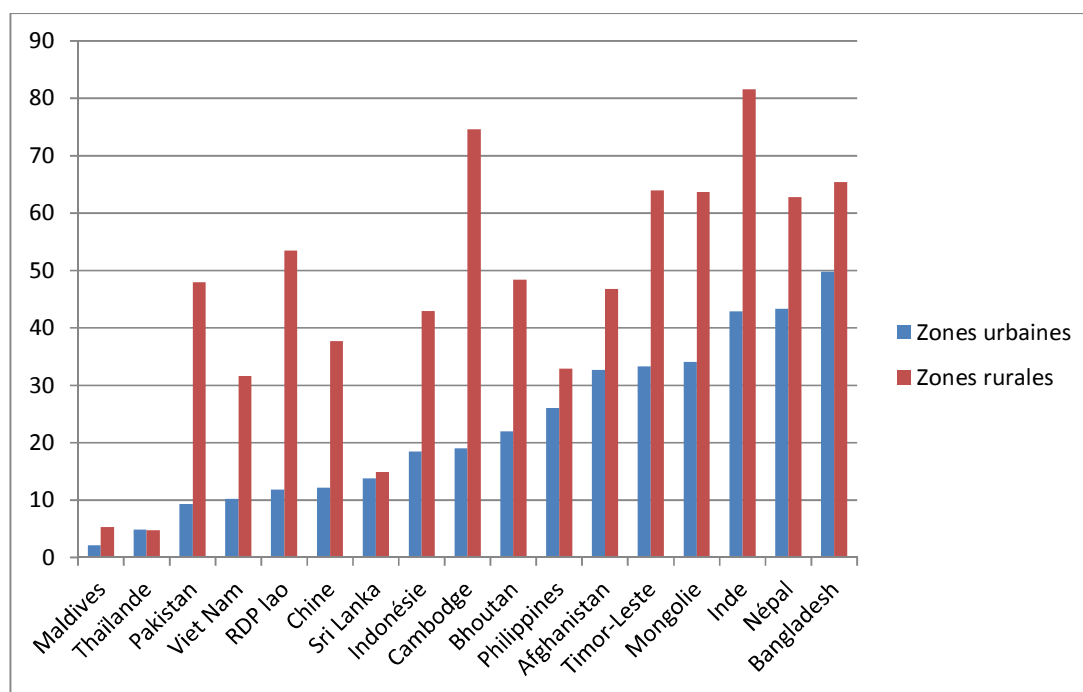
4. Eau et assainissement

16. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement est étroitement lié aux résultats en matière de santé, à la sécurité et aux moyens de subsistance. Alors que l'accès à l'eau et à l'assainissement s'est largement amélioré dans la région, de grandes inégalités perdurent d'un pays à l'autre et dans les pays. La grande majorité des personnes qui ne disposent pas d'un accès suffisant à l'eau potable et à l'assainissement sont pauvres et vivent dans des zones rurales, particulièrement dans les pays les moins avancés.

⁶ *Étude 2015 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.15.II.F.7).

Dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique, 75 pour cent des citoyens ont accès à des services d'assainissement améliorés, contre seulement 46 pour cent des ruraux⁷. De nombreux pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, ainsi que les pays les moins avancés, sont particulièrement concernés par ce phénomène (figure 4).

Figure 4
Pourcentage de la population privé d'accès aux services d'assainissement, dans les zones urbaines et rurales de certains pays, dans les années les plus récentes



Source: Calculs de la CESAP à partir de Sabina Alkire et. al., *Brief methodological note and results, Multidimensional Poverty Index – Hiver 2014/2015* (Oxford, Université d'Oxford, 2015). Disponible à l'adresse: www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/MPI-2015-Brief-Methodological-Note_June.pdf?90c0eb.

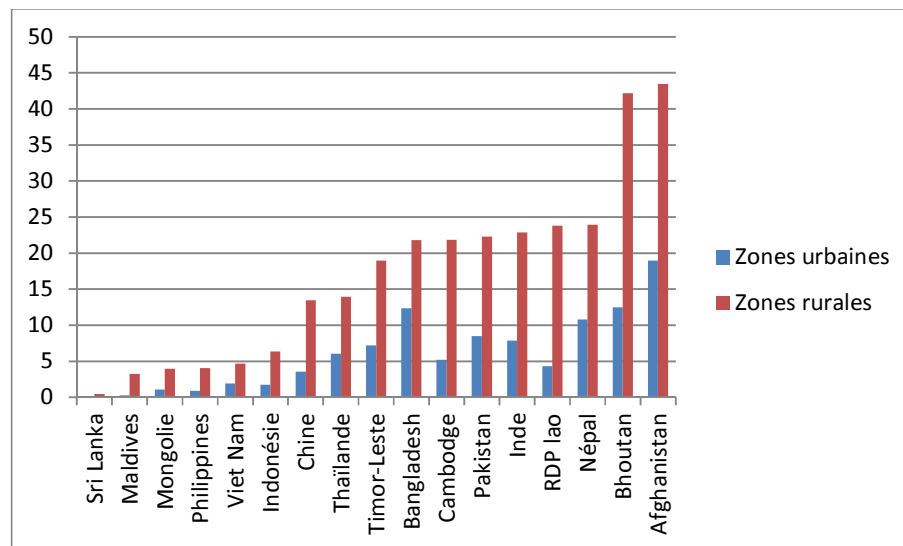
5. Éducation

17. Les inégalités sont également très répandues en matière d'éducation et sont particulièrement marquées dans les pays les moins avancés. Tandis que la région Asie-Pacifique a enregistré des progrès pour ce qui est du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, des inégalités perdurent, en particulier en ce qui concerne le taux d'achèvement de la scolarité. Ce dernier est généralement plus bas pour les groupes de population à faible revenu, notamment en temps de crise, les ménages modestes étant souvent contraints de retirer leurs enfants de l'école pour des raisons financières. Dans la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique, le nombre moyen d'années d'études tend à augmenter avec le niveau de revenu. Ainsi, dans plusieurs pays, les enfants des ménages dont les revenus familiaux sont dans le plus haut quintile sont scolarisés quatre à cinq ans de plus que les enfants du quintile le plus bas. Dans certains pays, l'écart entre les sexes en termes de nombre moyen d'années de scolarisation est plus grand pour les quintiles de revenu

⁷ Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique 2014* (ST/ESCAP/2704).

inférieurs et plus faible pour les quintiles supérieurs⁸. Le taux d'achèvement de la scolarité varie également d'une région à l'autre d'un même pays, le taux étant considérablement plus bas dans les régions moins développées et périphériques que dans les régions plus développées (figure 5). Dans certains pays, il subsiste d'importantes disparités entre les filles et les garçons en termes de scolarisation et d'achèvement de la scolarité, particulièrement dans les niveaux d'enseignement postérieurs au primaire.

Figure 5
Ménages privés d'accès à l'éducation dans les zones urbaines et rurales de certains pays



Source: Calculs de la CESAP à partir de Sabina Alkire et. al., *Brief methodological note and results, Multidimensional Poverty Index – Hiver 2014/2015* (Oxford, Université d'Oxford, 2015). Disponible à l'adresse: www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/MPI-2015-Brief-Methodological-Note_June.pdf?90c0eb.

Note: Un ménage est considéré comme privé d'accès à l'éducation lorsqu'aucun de ses membres n'a achevé un cycle d'enseignement scolaire s'étendant sur cinq ans.

6. Protection sociale

18. L'accès à une protection sociale et à un emploi décent réduit les vulnérabilités et joue un rôle crucial dans la réduction des inégalités. Reconnaisant l'importance de la protection sociale, les gouvernements de l'Asie et du Pacifique renforcent leurs actions en faveur d'une protection sociale élargie. Sur les 26 pays en développement de la région pour lesquels des données sont disponibles, 21 ont enregistré une hausse de la part des dépenses de protection sociale dans le budget public global au cours des deux dernières décennies. Cette part demeure cependant faible dans de nombreux pays⁹.

19. En dépit d'une hausse des dépenses de protection sociale, la région doit combler les importants écarts en la matière, car 10 pour cent seulement

⁸ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, base de données sur le dénuement et la marginalisation dans l'éducation. Disponible à l'adresse: <http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/ED/GMR/html/dme-1.html> (consultée le 9 mars 2014).

⁹ Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Time for Equality: The Role of Social Protection in Reducing Inequalities in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2735).

des personnes sans emploi perçoivent des allocations de chômage¹⁰ et plus d'un milliard de travailleurs occupent des emplois vulnérables.¹¹

B. Faire face aux conséquences de la dynamique des populations dans la région Asie-Pacifique et aux difficultés connexes

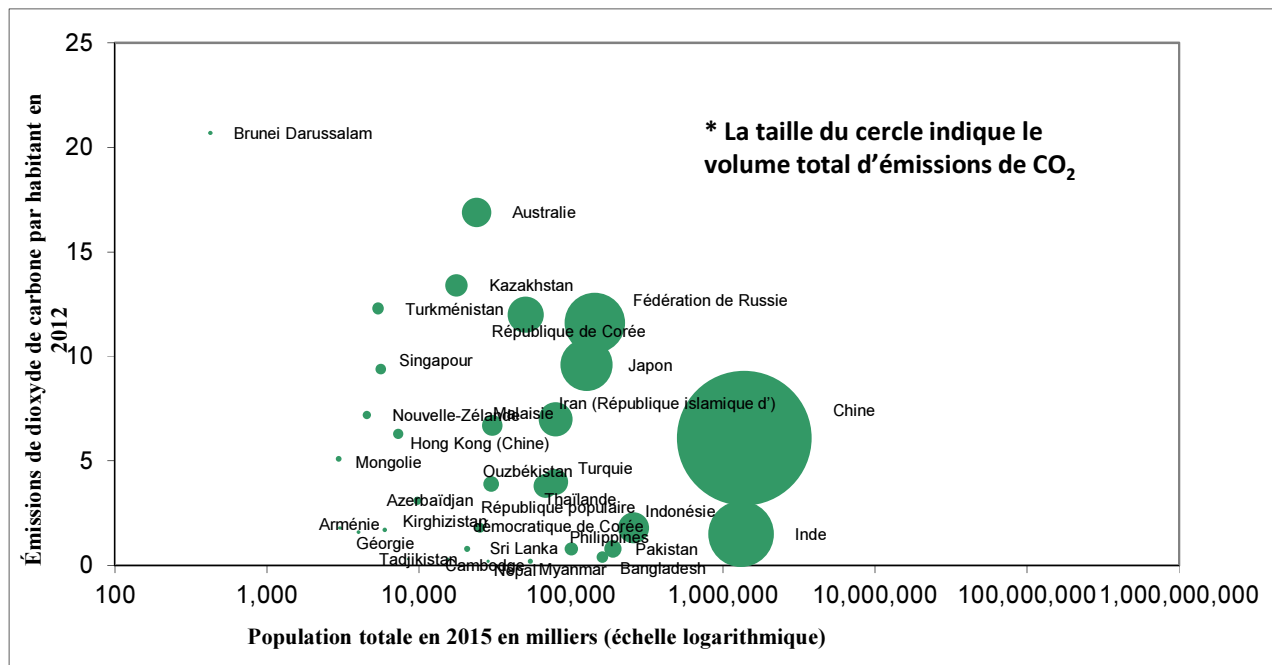
20. La dynamique des populations délimite les contours des trois dimensions du développement durable et est définie par ces dimensions. Du fait de leur nature structurelle et de long terme, les tendances démographiques doivent être bien appréhendées et prises en compte pour que le Programme 2030 puisse être mis en œuvre avec succès, sur la base de données factuelles.

1. Population et développement durable

21. D'un point de vue démographique, la région Asie-Pacifique est l'une des plus diverses au monde: elle compte les pays les plus peuplés et les moins peuplés, ainsi que des pays à différentes étapes de la transition démographique¹². Le nombre d'habitants permet de déterminer l'incidence générale de la consommation humaine sur l'environnement, ainsi que d'évaluer la sécurité alimentaire et les infrastructures nécessaires. Cependant, la consommation par habitant atteint souvent des niveaux très élevés dans les pays moins peuplés et plus développés (figure 6), ce qui illustre l'importance de l'évolution des tendances de production et de consommation. Le nombre d'habitants doit être analysé parallèlement aux facteurs qui influencent les comportements individuels.

Figure 6

Population et émissions de dioxyde de carbone (par habitant et totales)



¹⁰ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Banque asiatique de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda: Asia-Pacific Regional MDGs Report 2012/13* (Bangkok, 2013).

¹¹ *Étude 2013 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.13.II.F.2)

¹² Par transition démographique, on entend le passage de taux de fécondité et de mortalité élevés à des taux de fécondité et de mortalité faibles au sein d'une population.

Source: Calculs de la CESAP fondés sur la publication de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies: *World Population Prospects: The 2015 Revision* (New York, 2015), disponible à l'adresse: <http://esa.un.org/unpd/wpp/dvd/>, et sur le site Asia Pacific Energy Portal, à l'adresse: www.asiapacificenergy.org/.

2. Urbanisation

22. La croissance démographique est faible dans la majeure partie de la région (0,9 pour cent par an en 2015) et certains pays voient leur population décroître en raison de faibles taux de fécondité et des migrations internationales. Les villes offrant de meilleures perspectives aux populations, la croissance démographique se concentre dans les zones urbaines, où vit près de la moitié de la population de la région. Si le taux de croissance démographique urbaine actuel de 2,2 pour cent par an se maintient, la population urbaine de la région aura doublé d'ici 32 ans. Les taux de croissance urbaine sont particulièrement élevés dans plusieurs des pays les moins avancés. Ainsi, la République populaire démocratique lao affiche un taux de croissance urbaine de 4,7 pour cent, et les Îles Salomon, de 4,1 pour cent. Ces taux élevés illustrent la nécessité de créer des villes durables, offrant notamment à tous leurs habitants un accès à l'eau, à l'assainissement, à des possibilités d'emploi et à des services tels que les soins de santé et l'éducation – autant de domaines visés par les objectifs de développement durable¹³. Ils montrent également l'importance d'assurer une plus grande égalité des chances entre les zones rurales et urbaines de chaque pays.

3. Vieillesse de la population

23. Le vieillissement de la population est l'une des tendances démographiques les plus marquées de la région Asie-Pacifique et doit être pris en compte à ce titre dans le cadre du Programme 2030. Le faible taux de fécondité (qui s'élevait en moyenne dans la région à 2,1 enfants par femme en 2015), associé à une espérance de vie accrue, atteignant désormais 72 ans, entraîne une forte augmentation de la part des personnes âgées dans la population de l'Asie et du Pacifique, région qui connaît le vieillissement le plus rapide du monde. Étant donné que 12,1 pour cent de la population régionale est âgée de 60 ans ou plus, la région dans son ensemble est aujourd'hui considérée comme étant en phase de vieillissement et sera considérée comme une région âgée d'ici à 2050¹⁴. Depuis 2015, le Japon fait déjà partie des pays « hyper âgés », tandis que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Fédération de Russie ont des populations âgées. Les femmes ayant une espérance de vie supérieure, il y a considérablement plus de femmes âgées que d'hommes, tendance d'autant plus visible chez les plus de 80 ans, dont le nombre est en constante augmentation¹⁵.

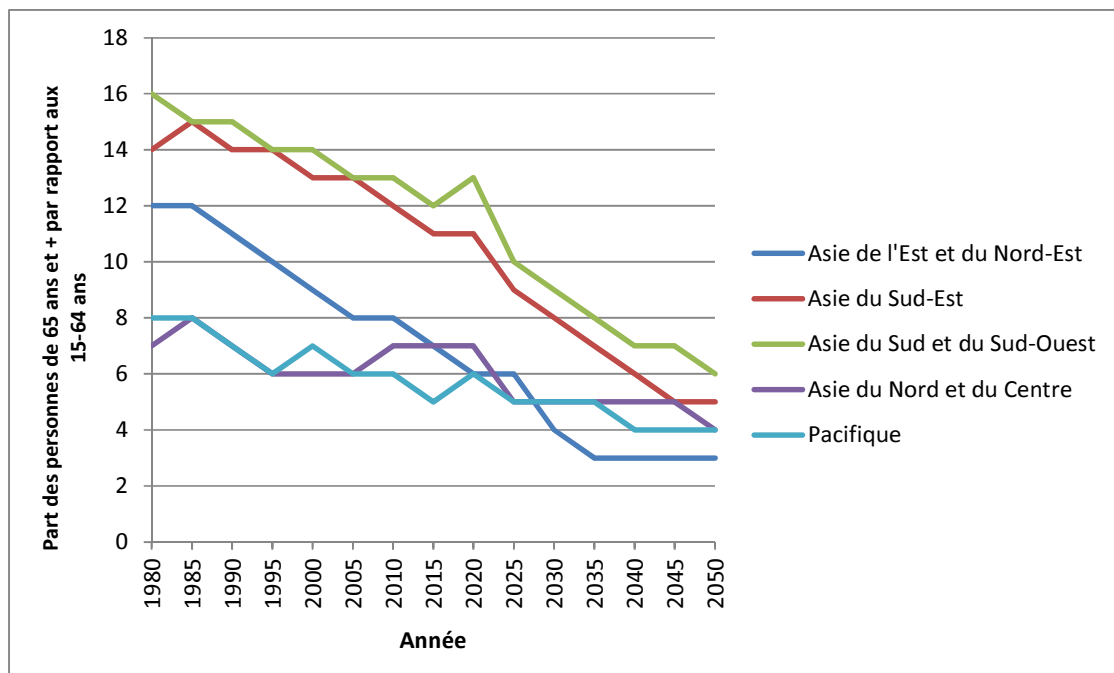
24. La forte baisse du rapport de soutien économique des personnes âgées constitue un défi de taille en matière de durabilité économique. Ce rapport représente le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans (donc considérée en âge de travailler) pour chaque personne de plus de 65 ans (figure 7). Cette baisse signifie que la région compte de moins en moins d'actifs en mesure de

¹³ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects: The 2015 Revision, Key Findings and Advance Tables* (New York, 2015). Disponible à l'adresse: http://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/Key_Findings_WPP_2015.pdf.

¹⁴ Selon une catégorisation des Nations Unies, une population est considérée comme vieillissante, âgée, très âgée et « hyper âgée » lorsque la population âgée de 65 ans et plus représente respectivement 7 à 9,9 pour cent, 10 à 19,9 pour cent, 20 à 29,9 pour cent et 30 pour cent de la population totale. Lorsque le seuil est fixé à 60 ans, ces proportions s'établissent respectivement à 10, 20, 30 et 35 pour cent.

soutenir socialement et économiquement un nombre croissant de personnes âgées, qui risquent donc davantage de basculer dans la pauvreté. Pour remédier à la diminution de leur population en âge de travailler, les pays de la région doivent relever plusieurs grands défis, notamment augmenter la participation au marché du travail dans son ensemble et celle des femmes en particulier, accroître la productivité, et œuvrer en faveur de politiques actives pour faire face au vieillissement de la population, comme de faciliter l'emploi des personnes âgées qui ont besoin de travailler ou souhaitent le faire. Ces mesures sont fondamentales pour assumer les coûts liés au vieillissement de la population, tels que des dépenses de santé croissantes, et rendre les régimes de retraite plus durables.

Figure 7
Rapport de soutien économique des personnes âgées en Asie et dans le Pacifique, 1980-2050 (projection)



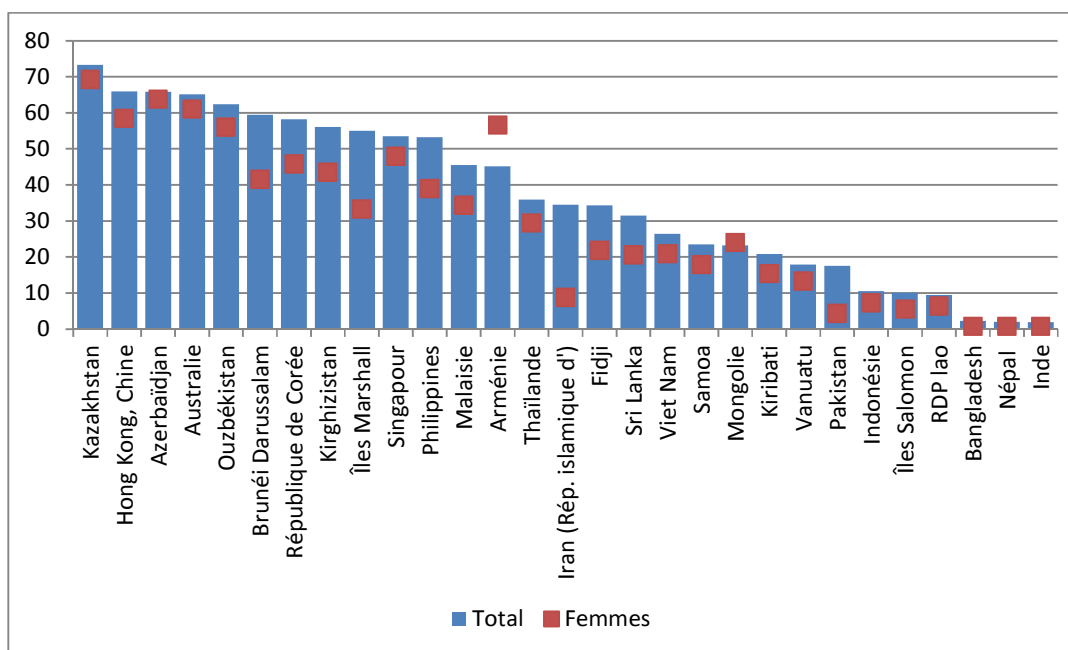
Source: Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population: *World Population Prospects: The 2015 Revision* (New York, 2015). Disponible à l'adresse: <http://esa.un.org/unpd/wpp/>.

25. Il existe un risque élevé que les personnes âgées basculent dans la pauvreté à cause d'un accès limité à un soutien économique, notamment par le biais de régimes de retraite contributifs ou non, en particulier en Asie du Sud et du Sud-Ouest, ainsi que dans les pays les moins avancés (figure 8). En outre, certaines réglementations particulières, telles que l'âge réglementaire de départ à la retraite ou les discriminations sur le marché du travail, gênent la participation au marché du travail des personnes âgées désireuses et capables de travailler. Le risque de basculer dans la pauvreté est particulièrement important pour les femmes âgées, qui ont tendance à être financièrement plus dépendantes que les hommes du fait de leur moindre taux de participation au marché du travail et des écarts de salaires entre les sexes.

4. Jeunesse

26. Bien que le vieillissement soit la principale tendance dans la région Asie-Pacifique, celle-ci compte 710 millions de jeunes de 15 à 24 ans¹⁵. L'Asie du Sud et du Sud-Ouest, ainsi que la plupart des États insulaires du Pacifique et les pays les moins avancés, ont encore de larges populations de jeunes. Le chômage des jeunes, qui s'élève à 10 pour cent environ¹⁶, représente plus du double de celui de la population active totale, et les jeunes rencontrent des difficultés à passer de l'école au monde du travail car les systèmes éducatifs et de formation ne sont souvent pas à la hauteur des exigences du marché du travail moderne¹⁷. Par ailleurs, le nombre de grossesses chez les adolescentes en Asie et dans le Pacifique continue de figurer parmi les plus élevés au monde, particulièrement en Asie du Sud et du Sud-Ouest, principalement à cause de la pratique du mariage précoce des filles.

Figure 8
Pourcentage de la population en âge de travailler bénéficiant d'une couverture réglementaire par des régimes de retraite contributifs obligatoires dans certains pays, dans la dernière année où les chiffres étaient disponibles



Source: Organisation internationale du Travail, *Rapport mondial sur la protection sociale 2014-15: Bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale*, Annexe IV (Genève, 2014).

27. La plupart des pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et des États insulaires du Pacifique ayant de larges populations de jeunes peuvent toutefois tirer parti de cette tendance démographique, à condition de mettre en place des politiques adaptées en matière de santé, d'éducation et d'emploi.

¹⁵ Calculs de la CESAP fondés sur la publication *World Population Prospects: The 2015 Revision* (New York, 2015). Disponible à l'adresse: <http://esa.un.org/unpd/wpp/>.

¹⁶ Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015: Accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes* (Genève, Bureau international du Travail, 2015). Disponible à l'adresse: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_412015.pdf.

¹⁷ E/ESCAP/CSD(4)/3.

Bien qu'il reste encore beaucoup de progrès à accomplir, les gouvernements de la région prennent conscience de la capacité des jeunes à être d'importants agents de changement, utilisant des outils innovants pour diffuser leurs messages et façonner leur avenir. À cet égard, la note du secrétariat sur les tendances régionales en matière d'éducation et d'emploi, notamment les défis liés à la transition de l'école au monde du travail, offre une analyse complète de cette problématique pour les jeunes de la région et propose des solutions pour y remédier¹⁷.

5. Migrations

28. Les migrations internationales constituent une autre des grandes tendances qui façonnent la région Asie-Pacifique et tiennent une place importante dans le Programme 2030. On estime que 95 millions de personnes originaires de la région vivaient à l'étranger en 2013¹⁸. Différentes raisons peuvent motiver ces migrations, mais les migrations liées au travail temporaire, souvent vers des pays de l'Asie de l'Ouest, ou au sein même de la région Asie-Pacifique, représentent l'une des principales tendances. Les travailleurs migrants passent par des filières officielles ou non pour combler la pénurie de main-d'œuvre dans les pays de destination. Grâce à leur travail et à leurs envois de fonds, ils contribuent aux économies et aux sociétés de leurs pays d'origine et de destination¹⁹. Un des risques potentiels que présente la migration est une vulnérabilité accrue: certains travailleurs migrants peuvent être victimes de la traite des êtres humains, de travail forcé et d'autres violations des droits humains; les employés domestiques migrants (principalement des femmes) en particulier ont souvent des temps de repos limités, sont isolés, travaillent pour des bas salaires et sont victimes de maltraitance. Mettre en place des circuits officiels de migration internationale permettrait de mieux protéger les migrants et de garantir des normes de travail minimales pour tous.

29. Les transferts de fonds des travailleurs migrants ont joué un rôle crucial dans le développement de leurs pays d'origine, particulièrement pour certains pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en contribuant à réduire la pauvreté et en suscitant indirectement de meilleurs résultats dans le domaine de la santé et de l'éducation. L'ensemble de la région a reçu environ 249 milliards de dollars de transferts de fonds de travailleurs migrants en 2015²⁰. Dans huit pays de la région, les envois de fonds représentent plus de 10 pour cent du produit intérieur brut, soit davantage que le montant des flux d'aide publique au développement ou d'investissements étrangers directs²¹. Toutefois, l'incidence des transferts de fonds sur le développement est souvent limitée par le coût élevé de ces transferts et du recrutement.

¹⁸ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *International migrant stock 2013: by destination and origin*. Disponible à l'adresse: <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimatesorigin.shtml>.

¹⁹ Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, *Asia-Pacific Migration Report: Migrant's Contributions to Development (ST/ESCAP/2738)*.

²⁰ Calculs du personnel de la Banque mondiale fondés sur la base de données sur les statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international et des données publiées par les banques centrales, les organismes nationaux de statistique et les bureaux de pays de la Banque mondiale.

²¹ Banque mondiale, base de données en ligne des indicateurs du développement mondial. Disponible à l'adresse: <http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=Indicateurs%20du%20d%C3%A9veloppement%20dans%20le%20monde> (consultée le 10 décembre 2015).

30. Par ailleurs, un nombre croissant de personnes migrent parce qu'elles voient leurs moyens de subsistance menacés par les dégradations de l'environnement, les catastrophes naturelles et les changements climatiques. La plupart de ces migrations se font au sein même d'un pays, mais certaines sont internationales.

C. Remédier aux inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, et les filles et les garçons dans la région Asie-Pacifique

31. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des préalables reconnus à la réalisation de tous les objectifs de développement et sont indispensables pour parvenir à un développement inclusif, équitable et durable. Outre le Programme 2030, les gouvernements de toute la région se sont engagés à adopter une approche plus globale pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, au moyen de l'adoption d'une Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en novembre 2014.

32. Les avancées en matière d'égalité des sexes sont particulièrement visibles dans le domaine de l'éducation mais sont plus inégales en matière de santé procréative. En dépit d'améliorations importantes, la mortalité maternelle demeure obstinément élevée, en particulier dans certains pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest²². En ce qui concerne l'éducation, la parité entre les sexes est évidente dans les scolarisations de l'enseignement primaire et, de plus en plus, du secondaire. Néanmoins, en Afghanistan et au Pakistan, les filles sont nettement moins nombreuses que les garçons à accéder à l'enseignement primaire et secondaire²³. Au Pakistan, l'écart entre les sexes est particulièrement marqué dans les zones rurales, ainsi que dans les provinces du Baluchistan et du Khyber Pakhtunkhwa²⁴.

33. Les taux de scolarisation dans l'enseignement tertiaire sont plus variables. Ceux des femmes sont toujours inférieurs à ceux des hommes dans tous les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, à l'exception de Sri Lanka. Dans d'autres sous-régions, davantage de jeunes femmes que de jeunes hommes sont inscrits dans le tertiaire dans de nombreux pays.

34. Malgré les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation, il subsiste des écarts entre les sexes en matière de participation économique. Les femmes sont toujours moins susceptibles que les hommes d'occuper un emploi rémunéré. Depuis 1991, le taux d'emploi des femmes par rapport aux hommes en Asie et dans le Pacifique a varié entre 61 et 65 pour cent. Parmi toutes les sous-régions, l'écart le plus grand entre les sexes est observé en Asie du Sud et du Sud-Ouest, où, en 2013, environ 30 pour cent de la population féminine occupait un emploi, contre plus de 70 pour cent de la population masculine. Dans l'ensemble, la participation des femmes au marché du travail demeure faible dans de nombreux pays de la région et nettement inférieure à celle des hommes (figure 9). Au Népal et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que dans plusieurs autres des pays les moins avancés, la participation des femmes au marché du travail est élevée mais concerne principalement le secteur agricole. De manière générale, ce

²² E/ESCAP/71/20.

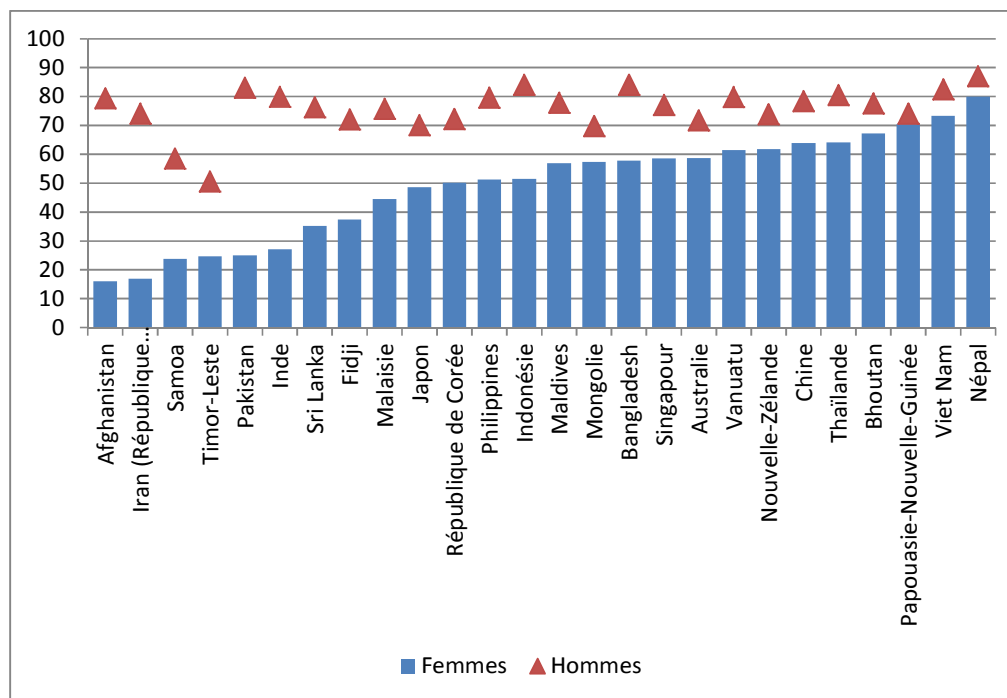
²³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *UNICEF Data: Monitoring the Situation of Children and Women*. Disponible à l'adresse: <http://data.unicef.org/education/overview.html> (consulté le 19 décembre 2015).

²⁴ Document de travail de Madeeha Gohar Qureshi, *Profile of educational outcomes by gender: an age cohort analysis*, PIDE Working Papers, numéro 125 (Islamabad, Institut pakistanais d'économie du développement, 2015).

dernier est toujours le premier employeur de femmes, en particulier en Asie du Sud et du Sud-Ouest, où 62 pour cent des femmes actives travaillent dans l'agriculture – souvent sans rémunération²⁵.

Figure 9

Pourcentage de participation féminine et masculine au marché du travail dans certains pays de l'Asie et du Pacifique en 2015, projections



Source: Organisation internationale du Travail, base de données sur les principaux indicateurs du marché du travail en 2015. Disponible à l'adresse: http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/research-and-databases/kilm/WCMS_422090/lang--fr/index.htm.

35. Les femmes qui travaillent sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois vulnérables. Ainsi, plus de femmes que d'hommes sont des travailleurs familiaux non rémunérés, particulièrement dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, où 30 à 40 pour cent des femmes qui travaillent appartiennent à cette catégorie. Un travailleur familial non rémunéré occupe un emploi indépendant dans un établissement à caractère commercial géré par un membre de la famille faisant partie du même ménage. Les données disponibles révèlent également un écart salarial persistant entre les sexes dans la région Asie-Pacifique, où les revenus des femmes sont en moyenne 20 pour cent inférieurs à ceux des hommes²⁶.

36. Le contrôle et la gestion des ressources productives jouent également un rôle primordial pour l'autonomisation des femmes. Pourtant, les femmes et les filles sont confrontées à des restrictions à la propriété, y compris foncière, dans toute la région²⁶. Ces restrictions, prévues par des textes législatifs sur les successions ou des pratiques coutumières, empêchent les

²⁵ Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique 2015*, (Bangkok, 2015).

²⁶ Organisation de coopération et de développement économiques, Centre de développement, base de données sur l'indice institutions sociales et égalité homme-femme. Disponible à l'adresse: <http://genderindex.org/data#restricted-resources-and-assets>.

femmes d'accéder à des prêts bancaires et limitent leur capacité à créer et développer des entreprises.

37. En matière de participation et de leadership dans la vie publique et politique, les femmes constituent une minorité parmi les titulaires de mandats politiques au niveau national ou local, ainsi que parmi les postes à responsabilités dans les secteurs public et privé. Le taux de sièges de parlements nationaux occupés par des femmes à l'échelon régional est de 19 pour cent, contre 23 pour cent au niveau mondial. Seuls trois pays – le Népal, la Nouvelle-Zélande et le Timor-Leste – ont atteint 30 pour cent de représentation féminine dans leurs parlements nationaux. Dans un tiers des pays de la région environ, en particulier ceux de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et du Pacifique, moins de 10 pour cent des parlementaires sont des femmes. Les progrès accomplis dans ce domaine ne dépendent pas du niveau de revenu du pays: de fait, l'Afghanistan et le Népal ont réussi à améliorer la représentation des femmes au sein de leurs parlements, qui atteint 28 et 30 pour cent des sièges de leurs assemblées nationales (chambre basse), tandis que les chiffres enregistrés par le Japon et la République de Corée restent faibles, à savoir 10 et 16 pour cent respectivement²⁷. Grâce à des mesures comme la discrimination positive, les quotas et le renforcement des capacités, les pays de l'Asie et du Pacifique s'efforcent d'accroître la participation politique des femmes et leur présence à des postes à responsabilités. Les normes socioculturelles préjudiciables, l'application partielle des politiques et des textes législatifs en la matière, des ressources insuffisantes et le manque de capacités font partie des obstacles qui doivent être surmontés pour parvenir à une représentation égale des femmes et des hommes aux postes de direction et à responsabilités.

38. Pour parvenir à l'égalité des sexes et réaliser l'ambition commune, formulée dans le Programme 2030, d'un monde où soient universellement respectés les droits de l'homme et la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et l'absence de discrimination; d'un monde où la race, l'appartenance ethnique et la diversité culturelle soient respectées; d'un monde où règne l'égalité des chances pour que le potentiel de chaque être humain soit pleinement réalisé et que la prospérité soit partagée, il est indispensable de développer une compréhension profonde de la nature, des causes et des occurrences de la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de leur soumission, ainsi que des mesures politiques permettant d'obtenir les transformations souhaitées dans les relations entre les sexes.

D. Principales tendances relatives à l'intégration des groupes vulnérables dans la société dans la région Asie-Pacifique

39. Les groupes vulnérables sont des populations qui courent de plus grands risques physiques, économiques, sociaux et environnementaux du fait de leur statut socioéconomique et de leur identité sociale²⁸. Ces groupes comprennent, entre autres, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les rescapés de la traite des êtres humains, les personnes déplacées dans leur propre pays et les réfugiés, les personnes âgées, les enfants et les jeunes, ainsi que les femmes et les filles. Ces groupes sont plus susceptibles de faire partie des « défavorisés » et font donc l'objet d'une attention toute particulière dans le Programme 2030.

²⁷ Union interparlementaire, base de données sur les femmes dans les parlements nationaux. Disponible à l'adresse: <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>.

²⁸ E/CN.5/2015/6.

40. Les conséquences de la vulnérabilité s'ajoutent souvent aux discriminations et se font sentir de multiples manières, notamment par un accès limité à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable, aux services d'assainissement, aux infrastructures sociales et à des perspectives d'emplois décents. Malgré leur diversité, de nombreux groupes vulnérables ont en commun de courir un risque disproportionné de pauvreté. Afin d'examiner plus concrètement les principales tendances liées à la réduction des causes de vulnérabilité chez les groupes de la région Asie-Pacifique, la catégorie des personnes handicapées servira d'exemple dans le présent document.

1. Personnes handicapées

41. Les personnes handicapées sont désavantagées par rapport à la population générale sous plusieurs aspects du bien-être économique et social²⁹. L'Asie et le Pacifique comptent à eux seuls quelque 650 millions de personnes handicapées – soit 15 pour cent de la population totale de la région. Les personnes handicapées sont marginalisées de manière disproportionnée et sont victimes de discriminations dans les structures juridiques, politiques, sociales et culturelles, ce qui se manifeste dans leur accès à l'emploi, à l'éducation, à la protection sociale et à la représentation juridique.

42. Les personnes handicapées sont souvent victimes d'un cercle vicieux entre handicap et pauvreté : le handicap peut accroître le risque de pauvreté en privant les individus de l'accès à l'éducation et à l'emploi, tandis que la pauvreté peut également augmenter le risque de handicap à cause de la malnutrition ou de mauvaises conditions de vie et de travail³⁰. Selon les données issues d'une étude menée par l'Organisation mondiale de la santé dans 59 pays dans le cadre de son Enquête sur la santé dans le monde 2002-2004, dans les pays à faible revenu, 22,4 pour cent des personnes handicapées appartenaient au quintile le plus pauvre, contre 13,3 pour cent au quintile le plus riche²⁹.

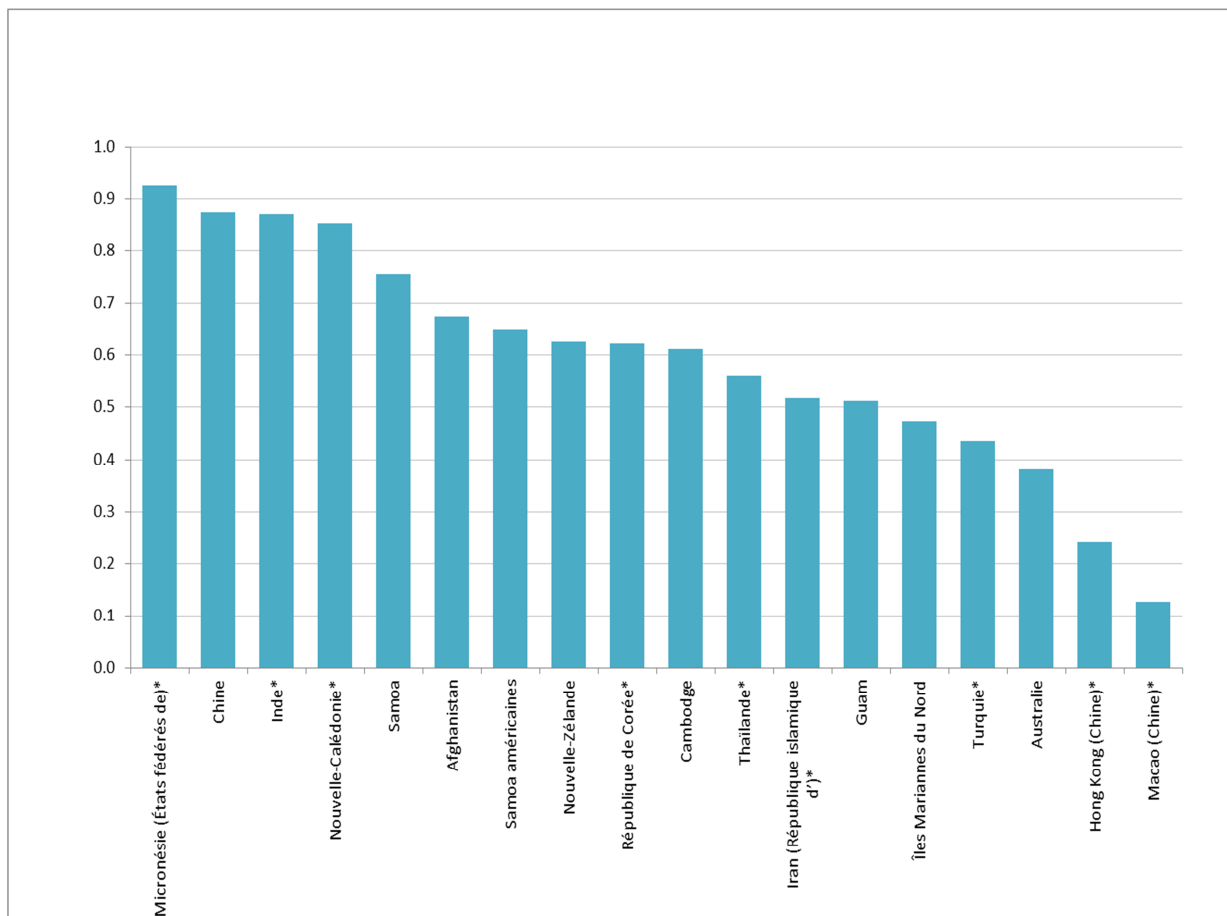
43. Le taux d'emploi des personnes handicapées a tendance à être inférieur à celui des personnes sans handicap (figure 10). Il peut leur être impossible de travailler en raison de services de transport et de lieux de travail inaccessibles, du manque de services d'information et de communication accessibles et de la préférence des employeurs pour des candidats sans handicap.

44. Dans de nombreuses économies en développement de l'Asie et du Pacifique, la majorité des personnes – handicapées ou non – travaille dans le secteur informel, qui offre peu de sécurité ou de stabilité de l'emploi. Pour les personnes handicapées de la région, l'emploi indépendant ou informel est une nécessité plutôt qu'un choix. Les femmes handicapées sont encore moins susceptibles d'occuper un emploi que les hommes handicapés et gagnent moins lorsqu'elles travaillent²⁹.

²⁹ Organisation mondiale de la santé et Banque mondiale, *Rapport mondial sur le handicap*. (Genève, 2011). Disponible à l'adresse: www.who.int/disabilities/world_report/2011/report.pdf.

³⁰ Éditorial de The Lancet: *Disability: beyond the medical model*, vol. 374, numéro 9704 (novembre 2009), p. 1793.

Figure 10
**Rapport entre le taux d'emploi des personnes handicapées et le taux
d'emploi des personnes sans handicap**



Source: Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Disability at a Glance 2015: Strengthening Employment Prospects for Persons with Disabilities in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2736). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/resources/disability-glance-2015-strengthening-employment-prospects-persons-disabilities-asia-and.

Note: Un rapport inférieur à 1 signifie que les personnes handicapées ne sont pas aussi bien intégrées sur le marché du travail que des personnes sans handicap.

* Pour les pays qui ne disposent pas de données d'emploi pour les personnes handicapées, le taux d'emploi de la population totale est utilisé en remplacement.

IV. Adopter une approche intégrée du développement durable en mettant l'accent sur la dimension sociale

45. Comme évoqué précédemment, le Programme 2030 met clairement l'accent sur le développement inclusif et vise à aider tous les groupes vulnérables ainsi qu'à promouvoir l'égalité de manière transversale. Il s'agit donc d'une nouvelle étape importante pour poursuivre le travail inachevé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, car les inégalités persistantes, y compris entre les sexes, figurent parmi les principales causes des progrès limités réalisés dans certains domaines³¹.

³¹ E/ESCAP/71/20.

A. Intégration équilibrée

46. La mise en œuvre du Programme 2030 demande d'adopter une approche qui prenne en compte les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée et qui reconnaisse leur interdépendance et les liens qui les unissent. Les pays de la région devront s'efforcer d'intégrer les trois dimensions du développement durable, en particulier les liens entre les dimensions sociale et environnementale, l'intégration de l'utilisation de la technologie et la définition de mécanismes de financement adaptés et innovants pour le développement social.

B. Parvenir à une durabilité sociale

47. Parvenir à la durabilité sociale est un préalable indispensable à la réalisation du développement durable dans son ensemble. Les sociétés durables sur le plan social sont des sociétés solidaires qui autonomisent et intègrent activement les groupes marginalisés. Elles affichent généralement de faibles niveaux d'inégalités et un haut degré de solidarité sociale entre les différents groupes de la population et entre les générations. Les sociétés durables du point de vue social sont peu sujettes aux troubles sociaux et sont capables de fournir des services sociaux de manière efficace, ce qui est fondamental pour favoriser le développement économique et parvenir à un consensus sur la protection de l'environnement³².

48. Les liens entre la dimension sociale et les autres dimensions du développement durable ont été reconnus en 1995 dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social. Cette déclaration soulignait que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent des éléments interdépendants et se renforcent mutuellement dans le processus de développement durable, qui est le cadre des efforts pour assurer à tous une vie meilleure³³.

C. Politiques sociales efficaces

49. Les politiques sociales, qui favorisent notamment la qualité de l'éducation et des soins de santé, posent les fondements d'une économie durable et conduisent à une croissance supérieure à long terme. La croissance économique peut creuser les déséquilibres existants si elle n'est pas appuyée par des politiques sociales veillant à une répartition équitable des nouvelles richesses créées, comme cela a été constaté dans certaines parties de la région Asie-Pacifique au cours des deux dernières décennies³⁴. En outre, des études montrent que des inégalités élevées atténuent les effets bénéfiques de la croissance économique sur la pauvreté³⁵.

50. Par ailleurs, il peut être nécessaire de mettre en place des politiques sociales pour atténuer les effets des politiques environnementales. Les énergies renouvelables devront être accessibles à tous et des politiques de redistribution et de tarification peuvent y contribuer³⁶. Il sera également

³² E/CN.5/2015/6.

³³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995*, (publication des Nations Unies, numéro de vente E.96.IV.8), chapitre I, résolution I, annexe I.

³⁴ E/ESCAP/CSD(3)/1.

³⁵ Martin Ravallion, *Growth, inequality and poverty: looking beyond averages*, World Development, volume 29, numéro 11 (2001), pp. 1803-1815.

³⁶ Jonathan M. Harris, *Basic principles of sustainable development*, document de travail du Global Development and Environment Institute, numéro 00-04 (Medford, Massachusetts, Tufts University, 2000). Disponible à l'adresse: www.ase.tufts.edu/gdae/publications/working_papers/Sustainable%20Development.PDF.

important de s'assurer que les emplois verts soient décents et accessibles à tous, par exemple en offrant un accès aux compétences requises pour les exercer³⁷.

D. Lutter contre les inégalités

51. Il existe également des liens entre inégalités et résultats dans le domaine de l'environnement. Ainsi, des études ont montré que les sociétés plus inégalitaires ont tendance à avoir des empreintes carbone plus grandes que les pays de niveau de revenu similaire qui sont plus égalitaires. Cela serait lié au mode de vie des groupes à haut revenu, dont l'empreinte carbone est souvent plus importante du fait de leur mobilité et de leur consommation d'énergie. D'autres études ont également montré que dans les pays plus inégalitaires, les décisions prises sont généralement favorables aux besoins des groupes à haut revenu³⁸.

52. Les inégalités existantes peuvent être exacerbées par les dégradations environnementales et inversement. De nombreux ménages modestes vivant dans des zones rurales dépendent de l'agriculture de subsistance ou paysanne, ou de la pêche artisanale, et sont largement tributaires des ressources naturelles pour assurer leur subsistance, qui se trouve menacée par les dégradations environnementales³⁷. La pauvreté et les inégalités peuvent également contribuer à aggraver ces dégradations. Parfois, les populations pauvres sont contraintes d'exploiter les ressources naturelles pour survivre, ce qui accroît les risques de catastrophes, telles que des inondations, des sécheresses et des glissements de terrain, auxquelles elles se trouvent donc davantage exposées³⁹. Ainsi, des politiques sociales permettant un accès égal aux services sociaux, une croissance économique favorable aux plus pauvres et une agriculture durable peuvent contribuer à réduire la pollution et les risques de catastrophes naturelles et de dégradations environnementales.

E. Approche pangouvernementale globale

53. Le développement durable exige donc d'adopter une méthode globale qui intègre des politiques sociales au sein des politiques économiques et environnementales. À cette fin, il est essentiel d'adopter une approche pangouvernementale, se caractérisant par une prise de conscience, un engagement, une capacité et une collaboration qui contribuent à la formulation et à l'application de politiques, de législations, de plans d'action et de services en faveur de l'égalité et de l'intégration des groupes marginalisés dans la société. Sont également nécessaires l'obtention de données et de statistiques complètes, exactes et fiables pour mener des actions sur la base de données factuelles, ainsi que des processus efficaces de suivi et d'examen.

54. À cet égard, dans le cadre plus large de la feuille de route régionale pour la réalisation des objectifs de développement durable, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'efforcera

³⁷ E/ESCAP/71/20.

³⁸ S. Nazrul Islam, *Inequality and environmental sustainability*, Département des affaires économiques et sociales, Document de travail numéro 145, (New York, Nations Unies, 2015).

³⁹ Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Natural disasters and sustainable development: understanding the links between development, environment and natural disasters*, document de fond présenté lors de la deuxième réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, New York, janvier-février 2002.

d'aider les pays à relever les défis suivants, qui sont fondamentaux pour la réalisation des objectifs et du Programme 2030.

F. Défis fondamentaux pour la réalisation des objectifs de développement durable

1. Remédier aux inégalités dans les pays et entre les pays

55. L'accès à un emploi décent et à une protection sociale tout au long de la vie joue un rôle déterminant dans la réduction des inégalités et des vulnérabilités. Dans le contexte du Programme 2030, il est extrêmement important de fournir une protection sociale minimale, comprenant l'accès universel aux soins de santé et une garantie minimale de revenu, pour réduire les inégalités, renforcer la résilience des individus et des ménages à l'égard de la pauvreté et améliorer les résultats dans le domaine de la santé. Garantir l'accès à des emplois décents pour tous sera indispensable pour réduire durablement la pauvreté, en particulier pour les groupes qui ont du mal à entrer sur le marché du travail, comme les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées. À cet effet, tous les pays devront accroître leur capacité à mobiliser des ressources nationales en faveur du développement et augmenter le montant et l'efficacité des dépenses de santé. Parmi les outils essentiels à cette fin figure l'établissement d'un régime fiscal tenant compte de la dimension sociale et de la problématique hommes-femmes, comportant des éléments de redistribution, ainsi que d'un système de collecte de l'impôt et d'une administration fiscale efficaces et transparents.

2. Faire face aux conséquences du changement démographique

56. La région traverse un processus de transition démographique rapide. De nombreuses sous-régions connaissent un vieillissement rapide et leurs systèmes de protection sociale et de santé n'ont pas les capacités requises pour répondre aux besoins d'un nombre croissant de personnes âgées. Ainsi qu'évoqué au paragraphe 55, les pays de la région doivent investir dans une sécurité de revenus durable et des systèmes de santé permettant de répondre aux besoins des personnes âgées et adopter des politiques permettant d'atténuer les effets potentiels d'une population active en diminution. Néanmoins, les jeunes constituent une part importante de la population d'autres pays et sous-régions. Ces pays doivent prendre des mesures pour améliorer la participation des jeunes aux processus politiques, faciliter la transition de l'école au monde du travail et garantir aux jeunes des emplois décents, s'ils veulent tirer parti de cette tendance démographique.

3. Aider les plus défavorisés

57. Le Programme 2030 cherche à s'assurer que les personnes marginalisées soient intégrées dans la société et reçoivent le soutien dont elles ont besoin, d'une manière qui soit sous-tendue par les droits de l'homme. À défaut de les intégrer de façon active, ils resteront pour toujours ce milliard de laissés-pour-compte qui ne sortiront probablement jamais de la pauvreté, sans accès aux services de santé, à une éducation de qualité et aux autres possibilités qui permettent de vivre dans la dignité. Ces groupes comprennent, entre autres, les personnes handicapées, les populations les plus vulnérables à l'infection à VIH et au sida, et les migrants et leurs familles. Plusieurs groupes sont confrontés à des obstacles spécifiques qui les empêchent d'accéder aux services sociaux, ou constatent que les services existants ne répondent pas à leurs besoins. Il sera donc indispensable, pour réaliser le Programme 2030, d'autonomiser les personnes marginalisées et de

renforcer leurs droits, ainsi que de prendre des mesures ciblées visant à améliorer leur accès aux services sociaux et à réduire leur vulnérabilité.

4. Mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing pour parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes

58. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont les clefs de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région. Pour mener à bien le Programme 2030, il est essentiel d'accroître la participation des femmes au marché du travail en leur assurant une autonomisation économique et des emplois décents; de veiller à la participation égale des femmes dans tous les secteurs de l'économie et de la société; et de lutter contre la violence à l'égard des femmes. Le plan mondial pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes figure dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés en 1995, et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. À l'échelon régional, les pays de l'Asie et du Pacifique peuvent également s'inspirer de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (novembre 2014), comme d'un cadre permettant d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action en renforçant les institutions, en améliorant la responsabilisation, en accroissant les financements, en forgeant des partenariats plus solides et en soutenant la coopération régionale.

V. Conclusions

59. Alors que les pays se préparent à mettre en œuvre le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, ils sont confrontés à une série de défis complexes et interdépendants, qui sont d'ordre institutionnel et infrastructurel et touchent aux ressources financières et humaines.

60. Un de ces principaux défis est lié à la structure et au fonctionnement des institutions au sein des gouvernements et en dehors. L'intégration efficace des trois dimensions du développement durable nécessitera des réformes au sein des gouvernements, afin que ceux-ci adoptent une approche plus globale, qui permette aux politiques et aux programmes mis en place dans l'une des dimensions de tenir compte des incidences sur les deux autres dimensions. Cette réforme institutionnelle devra prendre en considération l'importance croissante de l'action décentralisée à l'échelon local et de la nécessité de renforcer les institutions à tous les niveaux pour ancrer le développement durable.

61. Les ressources financières demeurent une contrainte majeure pour le développement. Dans un monde de priorités concurrentes et de financements internationaux en diminution, il est essentiel d'améliorer la collecte et la répartition équitable des ressources nationales en faveur du développement. À l'heure actuelle, de nombreux pays ont de faibles recettes et pourraient faire bien mieux dans ce domaine. Les ressources existantes peuvent être employées de manière plus efficace en affinant les cibles et en éliminant les doubles emplois. En outre, de nouvelles ressources peuvent être obtenues en renforçant la collecte de l'impôt et l'administration fiscale, mais également en sollicitant des partenaires tels que le secteur privé et la société civile, y compris les philanthropes. De nouvelles méthodes, telles que l'investissement à retombées sociales ou l'entrepreneuriat social, peuvent également être encouragées.

62. Tous les pays de la région sont confrontés d'une manière ou d'une autre à la question de la mise en valeur des ressources humaines, à laquelle ils

peuvent notamment répondre en améliorant l'éducation, en assurant l'adéquation des compétences avec la demande, en encourageant des modes de vie sains et en garantissant des emplois décents.

63. Enfin et surtout, l'amélioration de la gouvernance et le respect du principe de responsabilité envers toutes les catégories de la population doivent être au cœur de toute solution visant à mettre en œuvre le Programme 2030. Les défis du XXI^e siècle ne peuvent être relevés avec les idées et les solutions du siècle précédent. À l'ère de la mondialisation rapide, dans un monde où les populations sont mobiles et les technologies en constante évolution, la réponse à apporter doit être innovante et pragmatique, et subvenir aux besoins des plus exclus.

64. Le document d'information du secrétariat sur les tendances régionales en matière d'éducation et d'emploi, en particulier les défis liés à la transition de l'école au monde du travail, examine la manière dont les États membres se préparent à relever ces défis, propose des solutions pour renforcer les institutions et met en commun des solutions novatrices pour parvenir à une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable⁴⁰.

65. Les conclusions et les recommandations contenues dans ce document peuvent également être prises en compte en vue de répondre aux questions ci-après.

1. À la lumière de ce qui précède, le Comité est invité à délibérer sur les questions suivantes, en se fondant sur l'expérience des États membres:

- a) Comment les pays s'efforcent-ils de faire face aux phénomènes sociaux mis en évidence dans le présent document?
- b) Quelles sont les difficultés posées par l'intégration de la dimension sociale dans les autres dimensions du développement durable?
- c) Quelles sont les lacunes en matière de données et de recherche concernant la protection sociale et la lutte contre les inégalités, et comment les combler?

⁴⁰ E/ESCAP/CSD(4)/3.